

SEANCE DU 17 MAI 2014

Le dix-sept mai deux mille quatorze à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents :

Claire LACOUME, Roland SIRE, Eliane LAFAILLE, David FERNANDEZ, Pierre THARIN, Alexandre APARICIO, Marie GUIDO, Susan INGRAM, Laurent RIGAL Véronique SAUZEDE, Gaétane MAUPPIN

Absente excusée :

Laurence ROUSSET, procuration à Claire LACOUME
Marc FLANDIN, procuration à Gilbert SIMON
Etienne MERVOYER

Ordre du jour

-) Délibération emprunt
-) Questions diverses.

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 28 avril 2014, dont il fait lecture.

Les membres du conseil signent à l'unanimité.

I- Délibération emprunt :

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation de la RD118 en traverse d'agglomération 1^{ère} tranche (eau potable, eaux usées, effacement réseau EDF et France Télécom, remplacement éclairage public, réfection collecteurs eaux pluviales et voirie), il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000.00 Euros.

Pour ce faire et dans le cadre d'un appel à concurrence, quatre organismes de crédit ont été sollicités pour connaître leurs meilleures propositions pour le dit montant, remboursable en taux fixe sur 15, 18, 20 ans.

Après avoir analysé les trois offres reçues, (la Caisse d'Epargne n'ayant pas répondu), et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal retient à l'**unanimité** la proposition de la Banque Postale dans le cadre d'un prêt à amortissement constant.

Banque Populaire du sud	Taux : 4,15%
Caisse d'Epargne	N'a pas répondu
Crédit Agricole	Taux : 3.65%
Banque Postale	Taux : 3,23%

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Banque Postale et des conditions générales version CG-LBP-2014-03 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score GISSLER : 1A

Montant du contrat de prêt : 350 000,00 Euros
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
Montant : 350 000,00 Euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/07/2014 avec
versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,23%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat prêt, soit 700 euros.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

II- Questions diverses :

) **RUINE PESQUIE**

Gaétane MAUPPIN indique qu'elle s'est mise en rapport avec Mr Jean Noël VEDER, Etude Généalogique de Gascogne à AUCH 33000.

) **INTERNET TRES HAUT DEBIT**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue au sein de la Communauté de Communes relative à l'internet très haut débit dont le déploiement dans le département est une des priorités du Conseil Général.

Campagne sur Aude pourrait être desservie dans 4/5 ans.

Il indique cependant qu'il convient de maintenir le projet XYLAN, qui fera l'objet d'une mise en concurrence début juin et précise que la commune d'Espéraza est intéressée par le projet et pourrait participer à sa mise en service.

) Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier du Président VIOLA relatif à la réforme territoriale. Une copie sera adressée aux membres du conseil afin que chacun puisse se faire une idée sur l'argumentaire développé par le Président du Conseil Général.

- J Roland SIRE indique que l'étude pour l'éclairage du futur boulodrome a été conduite par les établissements ROBERT de POMAS qui détient une réelle expérience en la matière. Le coût des travaux est de 19 185,00 €TTC. Le conseil aura à se prononcer rapidement, afin de valider le projet et d'effectuer les démarches pour demander à EDF le raccordement ad'hoc.
- J Claire LACOUME et Eliane LAFAILLE ont assisté à la première réunion du Syndicat de la Maison de Retraite, relatif à l'élection du bureau. Monsieur Pierre CASTEL, Maire de Quillan, a été élu Président.
- J David FERNANDEZ informe le conseil que l'entretien du Ruisseau de Brézilhou, sur une distance de 4km800 va être effectué par le Syndicat Hydraulique.
- J Concernant les élections européennes, le Bureau de Vote sera composé du Maire et de ses Adjoints (Gilbert SIMON, David FERNANDEZ, Véronique SAUZEDE, Roland SIRE et Gaétane MAUPPIN)

Les permanences sont ainsi composées :

- De 8h à 10h30 : Gilbert SIMON, Gaétane MAUPPIN et Laurent RIGAL
- De 10h30 à 13h : Véronique SAUZEDE, Marie GUIDO et Claire LACOUME
- De 13h à 15h30 : David FERNANDEZ, Etienne MERVOYER et Marc FLANDIN
- De 15h30 à 18h : Roland SIRE, Eliane LAFAILLE et Alexandre APARICIO

Monsieur le Maire clôture la séance à 16 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire